



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 19 décembre 2019 à 8H45, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère

Assiste également à la séance la directrice générale et sec.-très. Mme Josée Brouillette.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

4. **Résolutions**

4.1 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à la l'entrepreneur *Transport L.R. Martel inc* dans le cadre des travaux de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud / **TP-2019-014**

4.2 Autorisation de paiement (décompte progressif #2) d'une facture à la firme Assaini-Conseil pour la surveillance des travaux du projet de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud/ **TP-2019-017**

5. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**

6. **Clôture de la séance**

7. **Levée de la séance**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-12-323

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 Autorisation de paiement (décompte progressif #1) d'une facture à la l'entrepreneur *Transport L.R. Martel inc* dans le cadre des travaux de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud / **TP-2019-014**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat **TP-2019-014** pour le contrat de la réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud pour un montant maximal de 327 548.14 \$, incluant les taxes;

ATTENDU la demande de paiement de l'entrepreneur *Transport L.R. Martel inc* en date du 18 décembre 2019 portant le no 3149 concernant le contrat TP-2019-014 au montant total de 193 067.64\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la recommandation de paiement émise pour le décompte progressif en date du 18 décembre 2019 par la firme mandatée pour la surveillance des travaux, **Assaini-Conseil**, sous réserve que certains correctifs devront être apportés aux bordereaux soumis;

19-12-324

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement partiel (facture 3149) d'une somme de 193 067.64 \$ plus les taxes applicables à la firme *Transport L.R. Martel inc*;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – routes et chemins no 03 31000 521.

4.2 Autorisation de paiement (décompte progressif #2) d'une facture à la firme Assaini-Conseil pour la surveillance des travaux du projet de réfection des chemins du Tour-du-Lac Nord et Sud/ TP-2019-017

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé, par résolution, le contrat **TP-2019-017** pour le contrat de surveillance des travaux de la réfection des chemins Tour-du-Lac Nord et Sud au tarif horaire de 90\$/heures, plus les taxes applicables pour un total n'excédant pas 90 heures;

ATTENDU la demande de paiement partielle de la firme *Assaini-Conseil* en date du 17 décembre 2019 portant le no 2579 au montant de 2 205.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-12-325

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à procéder au paiement partiel (facture 2579) d'une somme de 2 205.00 \$ plus les taxes applicables à la firme *Assaini-Conseil*.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – routes et chemins no 03 31000 521.

<p>Certificats de crédits Je, soussignée Josée Brouillette, secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.</p>
<p>EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)</p>
<p>_____ Josée Brouillette, secrétaire-trésorière</p>

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-12-326

QUE la séance soit levée à 8H53.

YVES BÉDARD
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière